

Bourse au BAFA

Présentation

La Bourse au BAFA a été mise en place en septembre 2015 pour permettre aux jeunes d'accéder à cette formation coûteuse. Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (B.A.F.A.) est une porte d'entrée vers les métiers de l'animation et représente une clé pour évoluer dans un parcours professionnel. Dans le cadre de la politique municipale à destination de la jeunesse, la commune de Séné propose d'accompagner des jeunes dans la préparation de cette formation.

Ce dispositif sera instruit par le Point Jeunes. Dans ce cadre, les jeunes âgés de 17 à 25 ans, quel que soit leur statut, et habitant sur la commune de Séné pourront bénéficier d'une bourse pour financer leur formation au B.A.F.A. après avoir présentés leurs dossiers et leurs motivations aux animateurs.

Le B.A.F.A (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) permet de travailler en Accueil Collectif de Mineurs ou en Séjour de Vacances. Il permet d'exercer des fonctions d'animation auprès d'enfants et d'adolescents à titre non professionnel.

L'obtention du B.A.F.A se déroule en **3 étapes de formation obligatoires** :

- Étape 1 : la **session de formation générale** permettant d'acquérir les éléments fondamentaux pour assurer les fonctions d'animation (8 jours)
- Étape 2 : le **stage pratique** permettant la mise en œuvre et l'expérimentation (14 jours minimum en situation d'animation en Accueil Collectif de Mineurs)
- Étape 3 : la **session d'approfondissement** (6 jours) ou de **qualification** (8 jours) permettant d'approfondir, de compléter et d'analyser les acquis de formation

Attention : Il ne peut s'écouler plus de 18 mois entre la fin de la formation générale et le début du stage pratique. Comme, la durée totale de la formation ne peut excéder plus de 30 mois.

Les sessions de formation générale et d'approfondissement se font auprès d'organismes conventionnés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports comme par exemples : Familles Rurales, Léo Lagrange, CEMEA, Les Francas, UFCV, AFOCAL, La Ligue de l'enseignement...

A l'issue des trois étapes, le candidat adresse les certificats validés à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) afin que son dossier soit étudié et validé lors d'un jury départemental pour obtenir le diplôme du B.A.F.A.

Conditions à remplir

- ◆ Vous résidez sur la commune de Séné depuis au moins un an
- ◆ Vous avez entre 17 et 25 ans inclus
- ◆ Vous êtes inscrits à la première session de formation BAFA

Dépôt de candidature

- Remplir le dossier d'inscription
- Exprimer ses motivations au travers d'une lettre
- Fournir une attestation d'inscription à la première session de formation
- Fournir une attestation CAF mettant en avant le quotient familial
- Présenter un budget équilibré (dépenses et aides demandées / mettre en avant les aides sollicitées)

Joindre un RIB (relevé d'identité bancaire)

Joindre un justificatif de domicile (résider depuis au moins 1 an sur Séné)

⇒ **La subvention sera versée à réception de l'attestation de formation validant les trois sessions de formation, cette dernière sera calculée en fonction du quotient familial des parents.**

Tranche	Quotient familial CAF	Montant de l'aide	Participation sur un coût moyen 1000 €
A	Inférieur ou égal à 560 €	170 €	17 %
B	De 561 € à 760 €	150 €	15 %
C	De 761 € à 1000 €	130 €	13 %
D	De 1001 € à 1200 €	110 €	11 %
E	De 1201 € à 1430 €	90 €	9 %
F	De 1431 € à 1600 €	70 €	7 %
G	Egal ou supérieur à 1601 €	50 €	5 %

**La subvention accordée sera divisée par deux si le stage pratique est effectué au sein d'un Accueil Collectif de Mineurs de la commune (Ty Mouss ou Ticket Sports Loisirs)*

Nom
Prénom
Date de Naissance
Adresse
Code Postal et Ville
Adresse mail
Situation actuelle
Quotient familial CAF

Base BAFA Dates : Organisme formateur :

Stage BAFA Dates : ACM :

Appro BAFA Dates : Organisme formateur :

Option / spécialité :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
		Apport Personnel	
		Autres subventions	
		Aide BAFA	
TOTAL		TOTAL	

Décision du conseil municipal :

Montant de la subvention accordée :